

L'alternance au lycée George Sand

⇒ Définition :

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique et pratique en centre de formation d'apprentis (CFA) et pratique chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes. Ce maître d'apprentissage doit avoir le statut de salarié de l'entreprise, voire être l'employeur lui-même.



Au lycée George Sand : l'apprentissage est proposé en classe de terminale CAP ou en Bac Pro

⇒ Etapes de l'alternance :

1 – Rechercher un employeur.

En Bac Pro :

Le postulant sollicite les structures accueillant ou travaillant avec du public dépendant : personnes âgées ou handicapées, vivant en EHPAD, en lieu de vie **ou à leur domicile**. Les hôpitaux et les EHPAD tendent à s'ouvrir à l'apprentissage.

En CAP :

Le postulant sollicite les établissements scolaires, les structures type EHPAD, hôpitaux, les entreprises d'aide à domicile dans les services restauration, entretien des locaux et du linge.

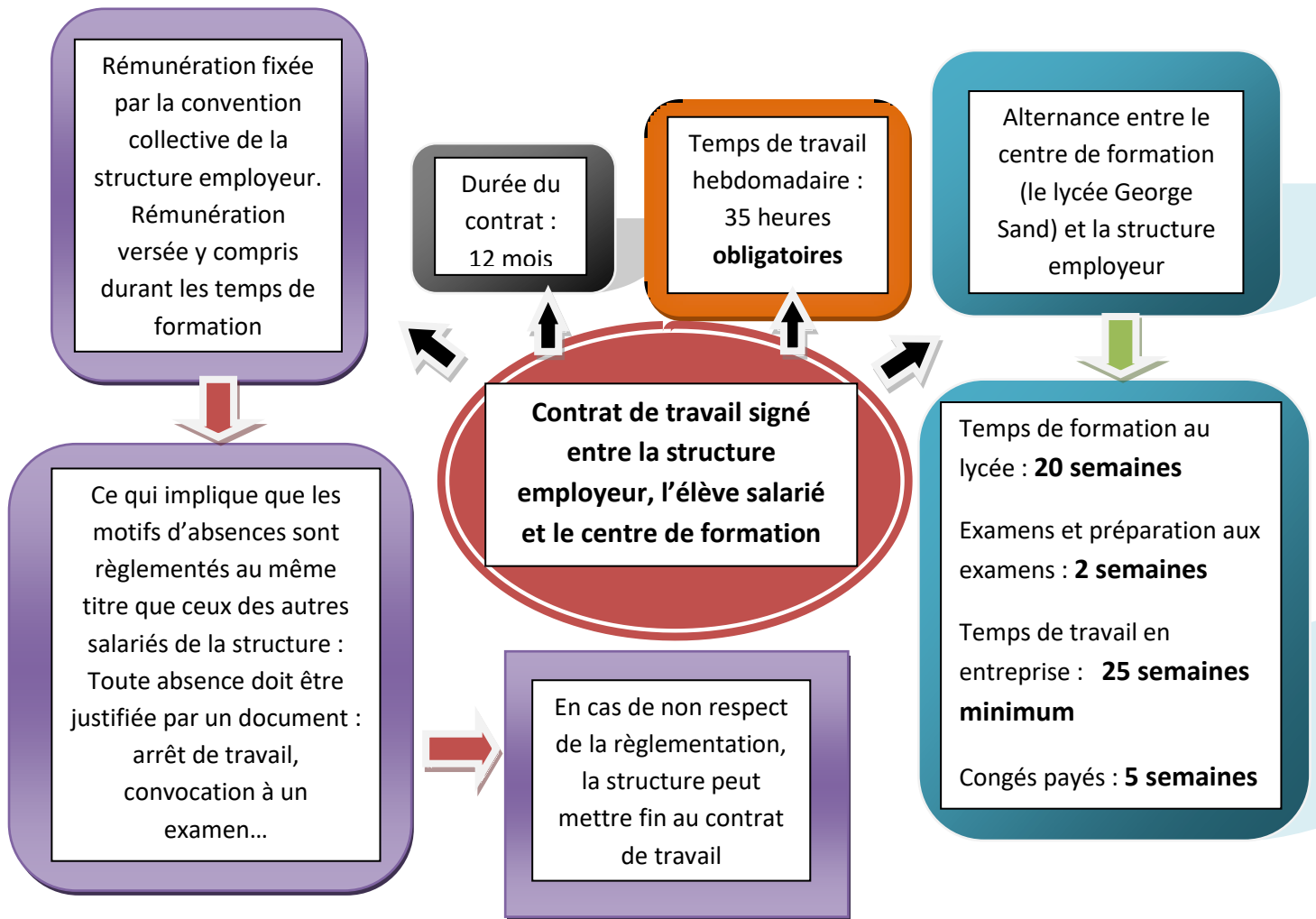
Les enseignants du lycée accompagnent les élèves dans leurs démarches.

2 – **Obtenir l'accord du CFA pour la signature du contrat / Signer le contrat de travail tripartite** : Employeur, Salarié, CFA.

4 – **Respecter la progression de la formation présentée dans le livret de l'alternant**. Au moins trois fois par an, l'employeur, le salarié et l'enseignant référent (en charge de la gestion des alternants au lycée) font un point d'étape sur les acquis professionnels de l'élève.

⇒ Le fonctionnement de l'alternance

En BAC PRO



En CAP

Même principe.

Temps de formation en lycée : **11 à 12 semaines + CCF**
Temps de travail en entreprise : **35 semaines + 5 semaines de congés payés**

Qualités requises :

autonomie et capacité à prendre des initiatives

Contact au lycée George Sand :

Madame Cecile Dubois,
Enseignante en biotechnologies
05 55 60 73 72